

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA****MARTINIQUE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du mercredi 26 juillet 2017**

En exercice	Présents	Votants
35	24	27
		Dont procurations 03
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
27	00	00

Date de la convocation
20/07/2017Date d'affichage
20/07/2017

Objet de la Délibération

ADMINISTRATION

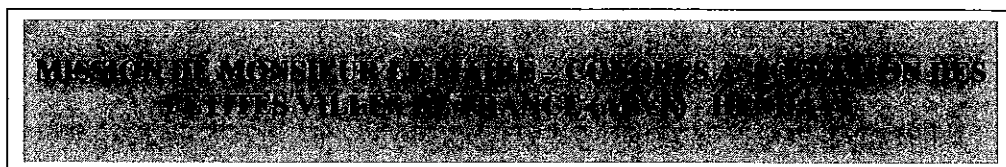
Mission de M. le Maire – Congrès
Association des Petites Villes de
France (APVF) - HendayePrésident de Séance :
Luc CLEMENTESecrétaire de Séance :
Arlette BRAVO-PRUDENT

L'an deux mille dix-sept et le **vingt-six juillet** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

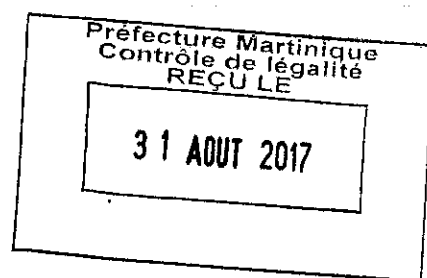
Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Marie-Claude RAQUIL, Joseph Armand BRAY, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Christophe AGELAN,

Absents excusés : MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Patrick FLERIAG, Laurie ABAUL, Charles ANIN, Marinette TORPILLE, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN. Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Procurations : MM Eric JULIAT, Raphael BORDELAIS, Philippe TAIEB ont respectivement donné procuration à Gérard CHAUVET, Marie-Victor PAIGERAC, Christophe AGELAN.



- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2009-57 du 27 mai 2009, du Conseil municipal de la Ville de Schoëlcher relative à l'adhésion de la Ville de Schoëlcher à l'Association des Petites Villes de France (APVF) ;
- Considérant que cette association organise des rencontres au cours desquelles sont traitées des questions portant sur des domaines d'intérêt général ;
- Considérant l'intérêt pour la ville du thème qui sera abordé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL**DECIDE**

- de prendre en charge des frais inhérents au déplacement de monsieur le Maire, comme suit :
 - frais d'inscription au congrès de l'Association des Petites Villes de France (APVF) ;
 - frais de transport (billets d'avion Fort-de-France/Paris - Paris/Hendaye, Hendaye/Fort-de-France ;

- frais d'hébergement et de restauration afférents aux déplacements de monsieur le Maire, conformément aux termes de la délibération n° 2012-14-111 du 19 décembre 2012.
-

Pour extrait certifié conforme
Schœlcher, le 29 AOUT 2017
P/Le Maire empêché,
Le 2^{ème} Adjoint ✓



Marie GARON

